

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vicky Michaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d8e9ecee51d4f65a9546e8>

Date d'obtention : 2024-02-20 20:02:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est important de parler avec tous les acteurs de la situation de sextage pour faire un portrait rapide de la situation et ensuite aller vérifier que tous les éléments soient vrais. Lorsqu'il s'agit d'une situation impulsive, c'est important d'être bienveillant avec tous les jeunes lors de l'intervention et d'avoir une approche éducative et sans jugement. À la fin, contacter le service de police pour qu'il soit au courant. Lorsqu'il s'agit d'une situation malveillante, c'est important d'avoir également une approche éducative et bienveillante. Par contre, la rencontre avec l'auteur doit être brève, nous devons lui confisquer son cellulaire et appeler le service de police pour qu'il prenne la situation en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que peu importe la situation, le protocole reste le même : rencontrer les acteurs et leur faire remplir la grille d'évaluation pour avoir les informations. Par la suite, nous pouvons faire l'intervention qui correspond le mieux à la situation. En tout temps, c'est important de ne pas juger et être ouvert et ce, même avec l'auteur. Il faut aussi croire la victime sans voir les images puisque c'est un acte criminel. De plus, nous ne sommes pas mandataire de la police, donc dès que le service de police est dans le dossier, nous ne pouvons pas rencontrer des élèves à leur place. Peu importe l'issue de la situation, il est fortement recommandé d'informer la police. Si se sont des adultes qui sont impliqués, le protocole n'est pas la solution (il l'est pour les adolescents), nous devons référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape la plus délicate est lorsque nous devons rassurer la victime. C'est important d'être bienveillant et disponible pour son stress puisqu'elle ne sait pas ce qui se passera s'il y a propagation de l'image. Nous devons l'écouter et investiguer sans jugement.